



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Affiché le

ID : 095-219500543-20230217-001_2023-AU

Le Bellay-en-Vexin, le 17 février 2023

DECISION DU MAIRE

N° 01/2023

**OBJET : Demande de subvention à La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)–
Rénovation et entretien de l’Eglise Sainte Madeleine**

Le Maire du Bellay-en-Vexin,

Vu l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération 26/2022 du 16 septembre 2022 ;

Considérant le projet d’entretien et de rénovation de l’Eglise Sainte Madeleine ;

Considérant que ce projet peut être éligible à une subvention de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) ;

DECIDE

Article 1 : de solliciter, pour le projet d’entretien et de rénovation de l’Eglise Sainte Madeleine une subvention auprès de la DRAC.

Article 2 : La demande de subvention porte sur un montant de 40 067.60 euros HT soit 48 081.13 euros TTC (40% + 10% dérogatoire FIP) sur un projet s’élevant à 80 135.21 euros HT soit 96 162.25 euros TTC.

Article 3 : de signer tout document fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

Article 4 : il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors de la prochaine séance.

Article 5 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Article 6 : le Maire est chargé de l’exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Val-d’Oise.

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Affiché le

ID : 095-219500543-20230217-001_2023-AU

Article 7 : le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ludovic BAZOT, Maire

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 13h (*fermé mercredi*)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

